

# Prêts en cas de catastrophe pour les entreprises et les organisations à but non lucratif



## Avantages d'un prêt en cas de catastrophe

- Taux d'intérêt fixe peu élevé avec des durées allant jusqu'à 30 ans
- Aucun paiement** automatique et **aucun intérêt** pendant 12 mois à compter de la date du premier versement.
- Demande avant le règlement de l'assurance
- Sans garantie jusqu'à 14 000 \$
- Jusqu'à 2 millions de dollars pour couvrir les dommages physiques et les pertes financières
- Fonds disponibles pour des mesures d'atténuation afin de reconstruire mieux et de manière plus résiliente

## Ce dont les petites entreprises et les organisations à but non lucratif ont besoin pour demander un prêt en cas de catastrophe



- Téléphone portable et coordonnées de tous les candidats
- Numéro de sécurité sociale et numéro d'identification de l'employeur (EIN) pour tous les demandeurs/propriétaires
- Informations financières (par exemple, revenus, soldes de comptes, dépenses mensuelles, etc.)
- Une copie complète de la déclaration de revenus fédérale la plus récente et
- les informations sur l'assurance, le cas échéant



## Trois façons de faire votre demande

- Scannez le code QR
- Visitez le site [sba.gov/disaster](https://sba.gov/disaster)
- Appelez le (800) 659-2955 pour trouver un centre de rétablissement.

**Vous avez des questions ?** Contactez le (800) 659-2955 (composez le 7-1-1 pour accéder aux services de relais de télécommunications)

